

Traitement des déchets – Eco-points

Revalorisons nos déchets verts et réduisons les charges d'élimination

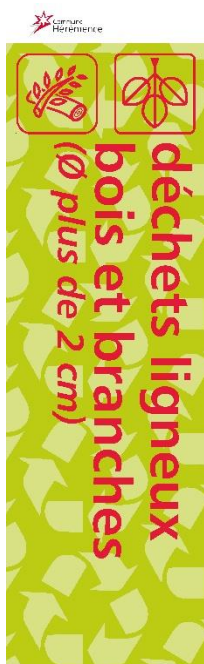
Aux concitoyennes et concitoyens,

Comme vous l'aurez sans doute remarqué, nous avons procédé au réaménagement des deux places de déversement des déchets verts sur les sites des éco-points du Pont de la Scie (Mâche) et de Champclou (Euseigne).

Ainsi, deux secteurs distincts ont été aménagés afin que le tri entre les deux catégories de déchets verts ci-dessous puisse être réalisé.

Catégorie A

Catégorie B



- Catégorie A : Les déchets verts ligneux (bois, souches et branches d'un diamètre supérieur à 2 cm soit l'épaisseur du pouce).
- Catégorie B : Les déchets verts traditionnels tel que foin, brindilles, fleurs et autres résidus de jardin et de tonte.

Les déchets de catégorie A devront dès lors être déposés sur les places gravillonnées prévues à cet effet. En vue de revaloriser ces déchets, en collaboration étroite avec notre partenaire du triage forestier du Cône de Thyon, ceux-ci seront intégrés à une filiale d'exploitation de la biomasse afin de générer énergie et chaleur. A ce titre, ils sont repris sans frais pour la Commune.

Les déchets de catégorie B, quant à eux, devront être déversés sur les places revêtues d'un enrobé bitumineux, ceci conformément aux exigences formulées par le Service cantonal de l'Environnement (SEN). A titre indicatif, l'élimination de ces déchets coûte à la Commune un montant de CHF. 130.- par tonne.

L'élimination des déchets verts représente une forte proportion des frais engagés par la Municipalité dans le domaine de la voirie. Ainsi, l'application de ce nouveau processus de mise en décharge permettra à la fois une revalorisation indispensable de la biomasse ainsi qu'une réduction des charges économiques imputées à la collectivité dans le processus d'élimination.

Nous vous invitons dès à présent à vous conformer à la signalisation posée sur les places de déversement et vous remercions par avance pour votre collaboration dans le tri de vos différents déchets verts.

L'administration communale se tient à l'entière disposition de toutes et tous pour de plus amples informations et vous encourage à consulter l'article dévolu à cette thématique dans l'édition 2022 de l'Hérémece Contact.

Hérémece, mai 2023

